

Séance
extraordinaire
du 20
décembre 2021
À 19h20

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VINGTIÈME (20^e)
JOUR DU MOIS DÉCEMBRE DEUX-MIL-VINGT (2021) À COMPTER DE
19 h 20 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-
JOLI**

sont présents :

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance et les conseillers y assistent par vidéoconférence comme permis par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière, Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent également.

Est également présent monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

21.12.613

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire, Martin Soucy, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi des Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

21.12.614

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3. Autorisation de signature de la promesse d'achat entre la Ville de Mont-Joli et madame Léah Annett et monsieur Rémi Bélanger.

FINANCES

4. Avis de motion d'un règlement adoptant les prévisions budgétaires et fixant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2022.
5. Dépôt d'un projet de règlement 2021-1468 adoptant les prévisions budgétaires et fixant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2022.
6. Avis de motion d'un règlement concernant l'administration et le loyer des terrains du parc de maisons mobiles.

7. Dépôt du projet de règlement 2021-1469 modifiant le règlement 2012-1290 et abrogeant le règlement 2018-1398 concernant l'administration et le loyer des terrains du parc de maisons mobiles.
8. Adoption du règlement 2021-1472 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la ville de Mont-Joli remplaçant et abrogeant le règlement 2018-1381.
9. Adoption du règlement 2021-1471 relatif au programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes abrogeant le règlement 2018-1384.
10. Adoption du règlement 2021-1470 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la ville de Mont-Joli – crédit de taxes à la rénovation et abrogeant le règlement 2018-1385.
11. Autorisation de mandat à la firme Mallette.
12. Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires révisées 2021 de l'Office d'habitation (OH) de La Mitis-secteur Mont-Joli.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

13. Autorisation de formation pour la greffière.
14. Ratification d'embauche d'une caissière à l'amphithéâtre.
15. Autorisation de suspension dans le cadre du dossier de l'employé no 07-0102.
16. Autorisation d'embauche d'un préposé à l'entretien d'une patinoire extérieure.

LOISIRS

17. Ratification d'achat d'un véhicule tout terrain.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

18. Autorisation d'inscription à la formation pompier 1.

TRAVAUX PUBLICS

19. Dépôt du rapport 2020 sur la gestion de l'eau potable.

URBANISME

20. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le terrain no 30, rue Georges-Henri de Champlain.
21. Autorisation de prolongation du mandat à la firme Urba Solution.
22. Adoption du procès-verbal corrigé du comité consultatif d'urbanisme du jeudi 18 novembre 2021.
23. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA – La sphère – 1281, boulevard Jacques-Cartier.
24. Affaire nouvelle.
25. Période de questions.
26. Clôture et levée de l'assemblée.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

21.12.615

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA PROMESSE D'ACHAT ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET MADAME LÉAH ANNETT ET MONSIEUR RÉMI BÉLANGER

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli la promesse d'achat entre les parties.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy maire, ou le maire suppléant, le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson ou la greffière, madame Kathleen Bossé, à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente qui sera préparé par le notaire au choix des acheteurs selon les termes de la promesse d'achat.

FINANCES

21.12.616

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ADOPTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022

Le conseiller Jean-Pierre Labonté donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement adoptant les prévisions budgétaires et fixant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2022.

21.12.617

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1468 ADOPTANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022

La conseillère Annie Blais présente le projet de règlement 2021-1468 adoptant les prévisions budgétaires et fixant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2022.

Le projet de règlement porte sur la variété de taux de la taxe foncière générale, la taxe de secteur, le taux de la taxe spéciale pour différents règlements d'emprunts, le tarif pour le service d'aqueduc et d'égouts, le tarif pour l'enlèvement, le transport et la disposition des matières résiduelles et recyclables, tarif pour les fosses septiques et les puisards, le tarif pour l'inspection et le ramonage des cheminées, le tarif des services municipaux, le rôle général de perception, les propriétaires d'immeubles, la taxe imposée aux propriétaires d'immeubles, les propriétaires tenus aux paiements, les résidences louées ou à logements multiples, les intérêts sur arrérages, l'émission des reçus, l'affectation du produit des différentes taxes au paiement des dépenses prévues aux prévisions budgétaires, le mode de paiement des différents tarifs et taxes, transferts budgétaires et les pénalités prévues au règlement.

21.12.618

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LE LOYER DES TERRAINS DU PARC DE MAISONS MOBILES

Le conseiller Gilles Lavoie donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement concernant l'administration et le loyer des terrains du parc de maisons mobiles.

21.12.619

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1469 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-1290 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2018-1398 CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LE LOYER DES TERRAINS DU PARC DE MAISONS MOBILES

Le conseiller Alain Thibault dépose le projet de règlement 2021-1469 modifiant le règlement 2012-1290 et abrogeant le règlement 2018-1398 concernant l'administration et le loyer des terrains du parc de maisons mobiles.

Ce projet de règlement modifie la tarification pour les années 2022, 2023 et 2024 pour les superficies de terrains déterminées à l'annexe A du règlement.

21.12.620

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-1472 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION DANS LES ZONES SITUÉES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA VILLE DE MONT-JOLI REMPLAÇANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2018-1381

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2021-1472 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la ville de Mont-Joli remplaçant et abrogeant le règlement 2018-1381.

Ce règlement instaure un programme de revitalisation à l'égard d'un secteur délimité et permet d'octroyer un crédit de taxes pour les catégories d'immeubles admissibles. Le programme de crédit de taxes s'étale sur 3 ans débutant en 2022 pour se terminer en 2024 dans les secteurs à l'intérieur duquel la majorité des bâtiments ont été construits depuis au moins 20 ans et dont la superficie est composée de 25 % de terrains non bâtis.

Les bâtiments à vocation résidentielle et commerciale sont admissibles à l'exception des bâtiments accessoires. Le crédit de taxes s'applique sur la majoration de l'évaluation foncière occasionnée par cette nouvelle construction et vise seulement la taxe foncière générale. Ledit crédit ne s'applique pas au déménagement d'un bâtiment principal situé sur le territoire de la Ville de Mont-Joli.

Le règlement régit les conditions du versement de crédit de taxes, la transférabilité, le montant accordé, les exclusions, les cas spéciaux, la demande, le respect des conditions, le règlement des différends et les dispositions transitoires.

Il n'y a pas eu de modification au règlement entre son dépôt et son adoption.

21.12.621

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-1471 RELATIF AU PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2018-1384

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2021-1471 relatif au programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes.

Ce règlement instaure un programme d'aide aux entreprises sous forme de crédits de taxes. Le territoire d'application est celui inscrit au règlement de zonage incluant les secteurs des parcs Industriels Pierre de Bané et Julien-Bouchard où l'implantation, la relocalisation, l'agrandissement ou la modernisation des immeubles admissibles au programme est autorisé conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le règlement édicte les règles d'application, le délai de présentation de la demande, les activités et les secteurs admissibles, les conditions d'admissibilité, le contenu de la demande, les conditions, les travaux admissibles, les critères de priorité, la valeur de l'aide financière, la nature de l'aide financière, l'application du crédit de taxes, les restrictions, les modalités de versements, la substitution d'usages, le transfert de l'aide, la variation de la valeur imposable, la non-admissibilité ainsi que le remboursement de l'aide financière.

Il n'y a pas eu de modification au règlement entre son dépôt et son adoption.

21.12.622

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-1470 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION DANS LES ZONES SITUÉES À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA VILLE DE MONT-JOLI – CRÉDIT DE TAXES À LA RÉNOVATION ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2018-1385

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2021-1470 concernant l'adoption d'un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la ville de Mont-Joli – crédit de taxes à la rénovation.

Ce règlement instaure un programme de revitalisation à l'égard d'un secteur délimité et permet d'octroyer un crédit de taxes pour les catégories d'immeubles admissibles. Le programme de crédit de taxes à la rénovation s'étale sur 3 ans débutant en 2022 pour se terminer en 2024 dans les secteurs à l'intérieur duquel la majorité des bâtiments ont été construits depuis au moins 20 ans et dont la superficie est composée de 25 % de terrains non bâtis.

Les bâtiments à vocation résidentielle sont admissibles à l'exception des bâtiments accessoires. Le crédit de taxes s'applique sur la majoration de l'évaluation foncière occasionnée par la rénovation et vise seulement la taxe foncière générale. Le crédit de taxes n'est pas applicable sur les tarifs et autres compensations ainsi que les taxes spéciales imposées par la Ville. Le crédit de taxes ne pourra excéder l'augmentation des taxes foncières pouvant résulter de la réévaluation du bâtiment après la fin des travaux.

Le règlement régit les conditions du versement de crédit de taxes, la transférabilité, le montant accordé, les exclusions, les cas spéciaux, la demande, le respect des conditions et le règlement des différends.

Il n'y a pas eu de modification au règlement entre son dépôt et son adoption.

21.12.623

AUTORISATION DE MANDAT À LA FIRME MALLETTE

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise un mandat de services comptables pour l'audit du rapport financier de la Ville de Mont-Joli et l'audit de l'état des résultats du Regroupement du service incendie Région de Mont-Joli, pour les années 2021, 2022 et 2023. Les honoraires des audits seront de 16 995\$ et 2 250\$ pour 2021, 17 335\$ et 2 295\$ pour 2022 et 17 680\$ et 2 340\$ pour 2023.

21.12.624

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2021 DE L'OFFICE D'HABITATION (OH) DE LA MITIS-SECTEUR MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec (SHQ) a produit le rapport d'approbation révisé pour les prévisions budgétaires pour l'année 2021 de l'Office d'habitation (OH) de la Mitis;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires révisées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de contribuer au déficit anticipé 2021 de l'OH de la Mitis – secteur Mont-Joli représentant un montant 101 523\$ pour la Ville de Mont-Joli pour les numéros de l'ensemble immobilier suivants : 1242, 1419, 1836, 2853 et 3292.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

21.12.625

AUTORISATION DE FORMATION POUR LA GREFFIÈRE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Kathleen Bossé, greffière, à suivre une formation intitulée « Ce que vous devez savoir sur la jurisprudence récente en matière d'appel d'offres public incluant les plus récentes décisions » donnée par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, et ce, au coût de 205\$.

21.12.626

RATIFICATION D'EMBAUCHE D'UNE CAISSIÈRE À L'AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'embauche de madame Lili-Rose Fournier, à titre de caissière à l'amphithéâtre Desjardins.

21.12.627 AUTORISATION DE SUSPENSION DANS LE CADRE DU DOSSIER DE L'EMPLOYÉ NO 07-0102

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le directeur du service incendies et la directrice des ressources humaines à prendre action dans ce dossier et autorise la suspension de l'employé 07-0102.

21.12.628 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN D'UNE PATINOIRE EXTÉRIEURE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Réjean Demers à titre de préposé à l'entretien d'une patinoire extérieure pour une période de 13 semaines à raison de 35h/semaine au salaire horaire de 17\$.

LOISIRS

21.12.629 RATIFICATION D'ACHAT D'UN VÉHICULE TOUT TERRAIN

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'achat d'un véhicule tout terrain pour, entre autres, l'entretien de la piste de ski de fond dans le parc du ruisseau Lebrun, à P. Labonté et Fils, et ce, au coût de 17 280.95\$ plus les taxes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

21.12.630 AUTORISATION D'INSCRIPTION À LA FORMATION POMPIER 1

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'inscription des recrues suivantes à la formation de pompier 1 qui débutera le 26 janvier 2022 :

- Madame Andrée-Ann Pinard
- Monsieur Yann Desgroseillers
- Monsieur Mathieu Dutil
- Monsieur Xavier Taylor-Genest
- Monsieur Francis Beaulieu
- Monsieur Jonathane Gendron

Le coût des inscriptions est assuré par le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

TRAVAUX PUBLICS

21.12.631 DÉPÔT DU RAPPORT 2020 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

La greffière dépose le rapport 2020 sur la gestion de l'eau potable approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation aux membres du conseil municipal qui en ont pris connaissance.

URBANISME

21.12.632 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE TERRAIN NO 30, RUE GEORGES-HENRI-DE CHAMPLAIN

CONSIDÉRANT QUE le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure visant l'implantation d'un bâtiment avec des marges de recul avant variant de 14,81 mètres à 21,68 mètres;

CONSIDÉRANT QUE l'effet de la dérogation mineure, si elle était accordée, permettrait d'implanter le bâtiment avec des marges de recul plus grandes que celles permises au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un nouveau quartier résidentiel et qu'une uniformité doit être conservée notamment au niveau de l'enlignement des bâtiments;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en date du 6 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable de la dérogation mineure par le comité consultatif d'urbanisme ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil refuse la demande de dérogation mineure pour le terrain no 30, de la rue Georges-Henri-De Champlain.

21.12.633 AUTORISATION DE PROLONGATION DU MANDAT À LA FIRME URBA SOLUTION

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le prolongement du mandat de la firme Urba Solution pour du soutien technique pour l'émission des permis et certificats en urbanisme, du 10 janvier au 25 février 2022, et ce, à raison de 14 heures par semaine au taux de 1 050\$ semaine et un tarif horaire de 95\$ pour des tâches ponctuelles exécutées en dehors de l'horaire normal.

21.12.634 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CORRIGÉ DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU JEUDI 18 NOVEMBRE 2021

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le procès-verbal corrigé du comité consultatif d'urbanisme du jeudi 18 novembre 2021. La correction étant au point 7 du procès-verbal.

21.12.635 AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA – LA SPHÈRE – 1281, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé une demande pour un affichage;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé le visuel du projet;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone 231 (MTF) et est soumise au Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande du 1281, boulevard Jacques-Cartier.

21.12.636 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaires nouvelles.

21.12.637 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

VŒUX DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN

Cette année bien remplie tire à sa fin. Les Fêtes nous offrent une occasion unique de nous rapprocher des personnes avec qui nous partageons des valeurs, des affinités ou des amitiés.

À vous et à tous les vôtres, un très joyeux Noël et une année exceptionnelle!

21.12.638

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 45 , il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière